



Commune
de
BOURBACH LE BAS
Mairie
12, rue de l'Eglise
68290 BOURBACH LE BAS

REÇU LE
25 SEP. 2009
Office de Tourisme de Cernay et de
la Région du Vieux Armand

I.N.P.I.
123, Faubourg des Trois Maisons
BP 749
54064 NANCY CEDEX

Madame, Monsieur,

Nous venons d'apprendre que les villes de Nancy et de St Nicolas-de-Port ont demandé la protection du terme "Fête de St Nicolas".

Nous tenons à vous informer que de nombreuses manifestations ayant pour thème "St Nicolas" sont communes en Alsace et relèvent pour certaines d'une tradition ancestrale.

S'agissant d'un patrimoine commun et ô combien partagé, il n'est donc pas envisageable de réserver ce vocable à une ville, à une région, ou à quelque entité que ce soit.

Notre Commune organise tous les ans, début décembre un "Marché de la St Nicolas", et il n'est évidemment pas question d'y renoncer ou, à ce titre, de payer ultérieurement des droits ou des redevances.

S'agissant en l'occurrence d'une véritable spoliation, nous vous demandons avec fermeté de ne pas donner suite à la requête visant à l'appropriation du terme "Fête de Saint Nicolas" par les demandeurs cités plus haut, ou tout autre organisme susceptible de faire une démarche semblable.

Avec nos salutations distinguées

Le Maire :
Jean WOLFARTH

- Copie pour information à :
- Office de Tourisme de Cernay
 - Ville de NANCY
 - Ville de St Nicolas de Port



Communauté de Communes du



Pays de Thann

- Site Internet
- Copie à archiver
le 26.09.09